Ministère des Finances

2007-04116/

Communiqué

Diffusion immédiate

Mississauga, le 11 avril 2007
2007-032

Le nouveau gouvernement du Canada fournit un encouragement à offrir aux pays en développement des médicaments pouvant sauver des vies

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a visité aujourd'hui le centre de distribution de Partenaires canadiens pour la santé internationale, afin de souligner que le budget de 2007 prévoit une mesure qui encouragera davantage les fabricants du secteur pharmaceutique à faire don à des pays en développement de médicaments provenant de leurs stocks.

« En Afrique et dans les pays en développement du monde entier, il y a des gens qui ont désespérément besoin de médicaments comme ceux que contient l'installation où nous nous trouvons aujourd'hui », a déclaré le ministre Flaherty. « Il est inacceptable pour les Canadiennes et les Canadiens que ces médicaments demeurent inutilisés pendant que des gens souffrent de maladies qui menacent leur vie. J'encourage tous les fabricants canadiens à redoubler d'efforts et à donner plus de médicaments à des organismes de bienfaisance dignes de confiance afin qu'ils les sortent des entrepôts pour les mettre à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin. »

« Cette initiative prévue dans le budget facilitera les efforts que déploie le Canada pour appuyer les stratégies des pays en développement visant à répondre aux besoins urgents de leurs populations en matière de santé », a déclaré l'honorable Josée Verner, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles.

Aux termes du budget de 2007, les sociétés qui font don de médicaments provenant de leurs stocks ont droit à une déduction d'impôt équivalant au moins élevé des montants suivants : le coût des médicaments donnés, ou la moitié de l'excédent de leur juste valeur marchande sur leur coût. Cette déduction s'ajoute à celle que les sociétés peuvent déjà demander pour la juste valeur marchande de tout bien dont elles font don à un organisme de bienfaisance enregistré ou à un organisme gouvernemental. La déduction supplémentaire ne sera accordée que si le donataire est un organisme de bienfaisance enregistré ayant reçu un financement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international et si le don est destiné à des activités de bienfaisance à l'extérieur du Canada.

« Nous félicitons le gouvernement de cette mesure fiscale, car nous croyons qu'elle nous donnera plus de moyens pour offrir aux malades des pays en développement l'aide médicale dont ils ont besoin », a indiqué John Kelsall, président de Partenaires canadiens pour la santé internationale. « La santé est le fondement du développement communautaire, mais l'accès à une médecine de qualité est souvent un élément manquant. Le Canada fait un grand pas pour combler cette lacune. »

Cet incitatif fiscal n'est qu'une des mesures que prévoit le budget de 2007 en vue de réduire la pauvreté et de contribuer à assurer la paix et la sécurité dans le monde. Parmi les autres mesures en ce sens, on compte :

- l'investissement d'un montant initial de 115 millions de dollars, puis d'un montant pouvant atteindre 230 millions au fil des années, en vue de fournir une garantie de marché pour le vaccin contre le pneumocoque, qui devrait sauver la vie de plus de 5 millions de personnes dans les pays en développement d'ici 2030;
- un financement additionnel de 200 millions de dollars pour appuyer la reconstruction et le développement en Afghanistan, notamment en vue d'offrir de nouvelles possibilités aux femmes, d'accroître la sécurité et de relever le défi de la lutte contre les drogues illicites;
- la confirmation de l'engagement pris dans le budget de 2006 de doubler d'ici 2010-2011 le financement que le Canada accorde à l'aide internationale par rapport à son niveau de 2001-2002, tout en établissant un plan en vue de mieux cibler cette aide, d'en améliorer l'efficience et de rendre compte davantage des résultats obtenus.

« Cet incitatif fiscal aura des effets réels sur la vie des populations des pays en développement », a déclaré le ministre Flaherty. « Notre gouvernement est résolu à collaborer avec le monde des affaires pour défendre les valeurs chères aux Canadiens, telles que la générosité, la compassion et la bienveillance. »

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Nicole Lascelle
Directrice des communications
Cabinet de la ministre de la Coopération internationale
819-953-6238

Bureau des relations avec les médias
Agence canadienne de développement international
819-953-6534
info@acdi-cida.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.